

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n°2024-09-03

Séance du 10 septembre 2024

Avis du CSRPN de Normandie

Projet de plan d'actions quinquennal 2023 – 2027 du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie et de la composition du conseil scientifique en vue de l'obtention de l'agrément État-Région

Présentation du dossier

Le décret 2011-1251 du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des conservatoires d'espaces naturels prévoit que l'obtention de l'agrément État – région pour une période de 10 années est subordonné à la présentation d'un premier plan d'actions quinquennal ainsi que de la composition du conseil scientifique.

« L'agrément est délivré, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, par décision conjointe du préfet de région et du président du conseil régional habilité par délibération du conseil régional ».

Le CEN Normandie a été créé par fusion des deux CEN Normandie-ouest et Normandie-Seine le 14 décembre 2019. Les deux CEN antérieurs bénéficiaient d'agréments de 10 ans délivrés en 2014. Ils arrivent donc à échéance fin 2024. Le nouveau CEN a déposé une demande d'agrément pour la nouvelle période 2024-2034 à l'échelle de son territoire.

Une première version du projet de plan d'actions a été présenté en CSRPN en 2021. Celui-ci a émis un avis favorable avec réserves (avis n°2021-06-01).

Le 6 septembre 2024, la commission Stratégies du CSRPN s'est réunie par visioconférence pour se prononcer sur la nouvelle version du projet.

Le document a été présenté par le directeur et le directeur scientifique du CEN Normandie. Il comprend 5 axes : connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner les politiques publiques. Ces 5 axes sont subdivisés en objectifs et sous-objectifs, dont certains identifiés comme « sous-objectifs phare » car considérés comme particulièrement importants pour l'atteinte des objectifs fixés. Le document intègre également un dispositif de suivi et d'évaluation.

Secrétariat du CSRPN : DREAL Normandie

Cité administrative 76000 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Principales remarques de la commission Stratégies du CSRPN

La commission Stratégies s'est réunie par visioconférence le 6 septembre 2024. Les participants notent la bonne qualité générale du projet de plan d'actions quinquennal 2023 – 2027 ; ils soulignent que les remarques émises par le CSRPN dans son avis de 2021 ont été prises en compte.

En matière d'insertion dans la dynamique régionale en faveur des espaces naturels, la commission Stratégies note une meilleure prise en compte des stratégies et structures partenariales régionales (comme la SRB, les observatoires thématiques) par rapport à la première version du document. Elle souligne cependant que les partenaires, très nombreux, sont cités sans préciser parfois le type de partenariat que le CEN souhaite développer. L'exemple des collectivités territoriales a été identifié : elles sont citées, mais le document ne précise pas le rôle attendu du CEN sur certaines de leurs compétences stratégiques, notamment en matière d'élaboration des documents d'urbanisme ou de gestion des espaces naturels.

La commission Stratégies recommande donc de mieux structurer les partenariats attendus avec les différents acteurs. Elle invite à ne pas avoir une approche unidirectionnelle, en faisant du CEN l'animateur central de la région. Elle recommande une approche plus prudente pour s'intégrer dans la dynamique et le travail des autres acteurs, de manière hiérarchisée. Elle recommande également une meilleure coordination avec les autres acteurs sur l'extension des espaces protégés (en acquisition ou gestion), notamment pour être plus ambitieux sur les objectifs.

La commission Stratégies souligne par ailleurs le besoin de maintenir et renforcer les compétences des équipes du CEN. Il est nécessaire de réduire les pertes d'historique et de mémoire des sites et de leur gestion liées au renouvellement des équipes. Enfin, la commission Stratégies identifie un rôle parfois trop important accordé au conseil scientifique du CEN, qui doit être sollicité sur de multiples actions du plan et des sujets divers.

S'agissant des indicateurs de suivi et d'évaluation du plan, la commission considère que les remarques de l'avis du CSRPN de 2021 ont bien été prises en compte. Elle aurait souhaité un bilan des plans d'actions passés et un premier bilan 2023-2024 du plan d'actions, qui aurait permis de connaître la situation de départ et d'avoir un premier recul. Elle recommande également de planifier dès à présent l'évaluation du plan à partir de 2027, en lien avec l'élaboration du plan suivant, en identifiant le calendrier et les moyens accordés à ce bilan.

La commission Stratégie propose aux membres du CSRPN d'émettre un avis favorable au projet de plan d'actions quinquennal 2023 – 2027 du CEN, en l'associant à des recommandations, qui serviront notamment pour l'élaboration du plan suivant.

Avis du CSRPN de Normandie

La qualité du plan d'actions quinquennal 2023-2027 présenté est souligné, répondant aux principales recommandations formulées en 2021 et explicitant son articulation avec les stratégies régionales en matière d'aires protégées et de biodiversité.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Le CSRPN émet un avis favorable sur la composition du conseil scientifique du conservatoire et sur le projet de plan d'actions quinquennal 2023 – 2027. Il formule les recommandations suivantes :

- Le CSRPN recommande de mieux préciser les types de partenariats construits par le CEN et leurs attendus, en les structurant en fonction des objectifs et priorités du PAQ ; il recommande une approche moins centralisatrice pour s'intégrer dans la dynamique et le travail des autres acteurs ;
- Il recommande également une meilleure coordination avec les autres acteurs sur l'extension des espaces protégés (en acquisition ou gestion), notamment pour être plus ambitieux sur les objectifs ;
- Il recommande d'évaluer les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre du PAQ et d'évaluer celles que le CEN doit acquérir et celles dont il peut bénéficier par des partenariats avec d'autres acteurs ;
- Il invite le CEN à assurer la capitalisation des acquis de l'expérience en matière de connaissance et de gestion de sites, de manière à limiter les pertes d'historiques sur certains sites ou sujets liés aux changements au sein des équipes ;
- Il attire l'attention sur la tendance à la systématisation du recueil de l'avis du conseil scientifique du CEN traduit dans le PAQ, pouvant entraîner une sur-sollicitation et un risque de démobilisation ;
- Il demande à être consulté sur la stratégie de connaissance des sites gérés ;
- Il demande à être consulté sur la stratégie foncière.

En vue du prochain plan stratégique amené à succéder au projet de PAQ après 2027, le CSRPN recommande également de construire un état de référence et à prévoir en fin de ce PAQ un bilan de sa mise en œuvre, pour mieux apprécier les objectifs fixés et les valeurs-cibles. Il recommande que le calendrier et les moyens accordés au bilan du présent PAQ soient anticipés dès à présent et les indicateurs renseignés régulièrement.

Conformément à l'article R.411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le Président du CSRPN



Thierry LECOMTE

Secrétariat du CSRPN : DREAL Normandie

Cité administrative 76000 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>